



**Direction cantonale
de la mensuration officielle**

DIAE - DCMO
Quai du Rhône 12
Case postale 36
1211 Genève 8

**Aux ingénieurs géomètres officiels et
Aux autres spécialistes en mensuration**

Circulaire d'information n°6 / 2004

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 23 avril 2004

**Concerne : Cadastration
Contenu des dossiers**

Messieurs,

Dans le cadre du processus de mise à jour des données, nous constatons, malheureusement, qu'un nombre croissant de dossiers de cadastration ne correspondent pas aux prescriptions et règles de l'art de notre profession. La campagne de demande de cadastration des objets "piscine" met notamment en évidence les manquements suivants :

- Cadastration de l'élément principal, sans mise à jour du reste des objets sur la parcelle concernée,
- Détermination non fiable, détermination de nouveaux éléments à partir d'un seul point, etc,
- Dossier avec un levé incomplet, esquisse informatisée, etc.

Je vous informe que, **dès le lundi 26 avril 2004**, des contrôles de contenu, d'exhaustivité et de qualité des informations seront entrepris systématiquement, en lieu et place des contrôles par sondage effectués jusqu'à ce jour.

Tous les dossiers incomplets, ne respectant pas les prescriptions de la MO seront retournés pour compléments et corrections à leur auteur.

Je tiens également à vous préciser que cette problématique a été évoquée avec M. Buffet, président de l'AGG, qui partage entièrement ma décision.

Je vous remercie de votre attention et vous présente, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Laurent NIGGELER
Directeur
Géomètre cantonal